

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Festillésime 2023

Communes d'accueil

Demandes de subvention au Département

OBJET : Festillésime 2023
Communes d'accueil
Demandes de subvention au Département

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB118-DE



Le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté du Perche & Haut Vendômois dépose chaque année deux candidatures pour l'organisation d'un événement faisant partie de la programmation « Festillésime 41 » proposée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Après consultation des communes membres de la CPHV pour déterminer les lieux où se tiendront les manifestations qui auront lieu en 2023, le Président propose de valider les candidatures présentées par les communes de LA CHAPELLE-VICOMTESSE et SAINT-JEAN FROIDMENTEL, les dates précises de ces événements restant encore à définir.

Par ailleurs, le Président rappelle que des conventions seront établies avec les communes d'accueil qui préciseront les modalités d'organisation de ces événements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser en 2023 une manifestation culturelle dans le cadre du programme « Festillésime 41 » sur la commune de LA CHAPELLE-VICOMTESSE et de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'organisation de cet événement,
- **DECIDE** d'organiser en 2023 une manifestation culturelle dans le cadre du programme « Festillésime 41 » sur la commune de SAINT-JEAN FROIDMENTEL et de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'organisation de cet événement,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions à venir avec les communes d'accueil,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

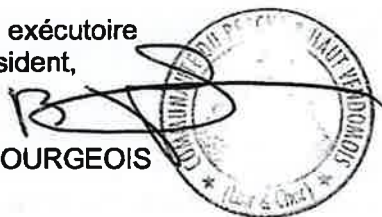
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le Président,
Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Festillésime 2023

Tarifcation

OBJET : Festillésime 2023
Tarification

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB119-DE



Le Président indique aux membres du conseil communautaire que la Communauté du Perche & Haut Vendômois participera comme chaque année à l'organisation de deux événements Festillésime sur l'exercice 2023.

Ces manifestations se dérouleront sur les communes de La Chapelle Vicomtesse et Saint-Jean Froidmentel.

Le Président propose d'appliquer un tarif de 8,00 € l'entrée, et d'appliquer la gratuité pour les enfants de moins de 16 ans pour les deux événements Festillésime 2023.

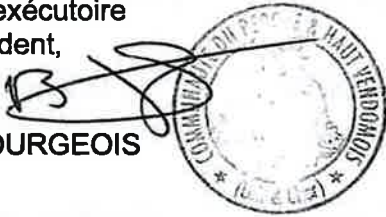
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les conditions tarifaires telles qu'indiquées ci-dessus dans le cadre de l'organisation de ces deux manifestations,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le Président,
Alain BOURGEOIS




COMMUNAUTÉ DU PERCHE & HAUT VENDÔMOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Étaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Communauté du Perche & Haut Vendôme
Indemnités de fonction de la 5^{ème} Vice-Présidente**

**OBJET : Communauté du Perche & Haut Vendômois
Indemnités de fonction de la 5^{ème} Vice-Présidente**

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB120-DE



Vu les articles L.5211-12, R. 5214-1 et R. 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
Vu l'élection de Marylène GOUET en qualité de 5^{ème} Vice-Présidente de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 19 septembre 2022,
Vu la population totale de la Communauté du Perche & Haut Vendômois s'élevant à 9 213 habitants,

Considérant que la loi fixe des taux maximum, il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées à la 5^e Vice-Présidente,

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions de 5^e Vice-Présidente à 12,90 %.

Cette décision est applicable à compter du 19 septembre 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer l'indemnité de fonction de Marylène GOUET, 5^e Vice-Présidente de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 19 septembre 2022, à un taux de 12,90 %.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

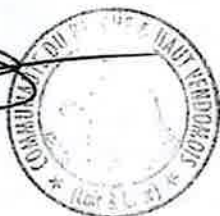
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Alain BOURGEOIS

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des Ordures Ménagères

SICTOM de CHATEAUDUN

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2023

OBJET : Gestion des Ordures Ménagères
SICTOM de CHATEAUDUN
Exonérations de TEOM pour l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB121-DE



Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2014 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant du SICTOM de CHATEAUDUN pour la gestion des ordures ménagères.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	N° Fiscal	Commentaires
1	SA PISSIER	Brévainville	1 rue de la Haie de Pré	Production de Céréales	4692001360382	Agricole

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2023 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Alain BOURGEOIS

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaients absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des Ordures Ménagères

SYVALORM Loir-et-Sarthe

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2023

OBJET : Gestion des Ordures Ménagères
SYVALORM Loir-et-Sarthe
Exonérations de TEOM pour l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB122-DE



Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 7 septembre 2020 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant du SYVALORM Loir-et-Sarthe pour la gestion des ordures ménagères.

Le SYVALORM Loir-et-Sarthe est issu de la fusion du SICTOM de Montoire-La Chartre, dont la CPHV était membre, avec le SMIRGEOMES.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	Réf. Cadastre	N° Fiscal	Commentaires
1	Mr GUERINEAU	Chauvigny/Perche	5 rue du Pommier	Garagiste		4692005102036	Garage et transport public
2	SARL MTA	Droué	La Moussière	Garagiste	ZI n°38	4692009914249	Garage
3	Les Cygnes	Droué	Rue H. Mérillon	EHPAD	AA n°52		Maison de retraite
4	SN Depussay	Droué	30 rue du Poislay	Machine Agricole	AC n°333/AB n°205	4692013319077	Agricole
5	CALLU TP	Le Poislay	1 rue Boissonnière	Travaux Publics	B n°536 559, B n°584 598 ZR n°14 ZS n°61	4692013406164	Artisan
6	SARL La Jardinerie SCI La Moussière	Droué	La Moussière	Jardinerie		4692001940451	Agricole
7	SAS PA Marques	Droué	La Moussière	Fabricant de plastique		4692009933268	Artisan
8	SYVALORM Loir et Sarthe	Droué	La Feltière	Déchetterie		4691999754309	Déchetterie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2023 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

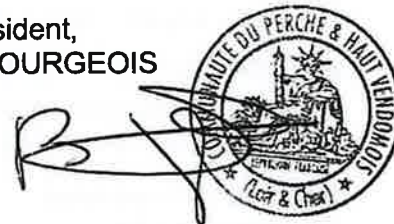
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Alain BOURGEOIS

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Gestion des Ordures Ménagères

VALDEM

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2023

OBJET : Gestion des Ordures Ménagères
VALDEM
Exonérations de TEOM pour l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB123-DE



Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2014 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant de VALDEM pour la gestion des ordures ménagères.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	N° Fiscal	Commentaires
1	SCI MICA	Morée	La Varenne	Menuiserie	4692009795130	Artisan
2	SARL URBATEK	Morée	Rue des Mésanges	Concessionnaire Camping-car	4692000582115	Concessionnaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2023 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Alain BOURGEOIS



Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS


COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Finances

**Construction de 6 logements sociaux – rue du Tréton – 41270 DROUE
Garantie d'emprunt**

OBJET : Finances

Construction de 6 logements sociaux – rue du Tréton Garantie d'emprunt

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB124-DE



Le Président expose aux membres du conseil communautaire le projet de construction de six logements sociaux, rue du Tréton – 41270 DROUE.

TERRES DE LOIRE HABITAT est maître d'ouvrage de cette opération, pour laquelle un emprunt sera réalisé à hauteur de 570 000 euros pour une durée de 50 ans.

A la demande de TERRES DE LOIRE HABITAT, le Président propose d'accorder une garantie de l'emprunt par la Communauté du Perche et Haut Vendômois. Ceci permettra à TERRES DE LOIRE HABITAT de bénéficier d'un taux plus intéressant.

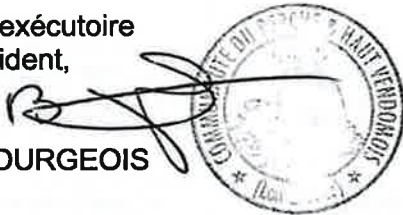
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder la garantie de la Communauté du Perche et Haut Vendômois pour l'emprunt que TERRES de LOIRE HABITAT devra contracter pour la réalisation de l'opération.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le Président,
Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Destructions des nids de frelons asiatiques
Remboursement exceptionnel

OBJET : Destructions des nids de frelons asiatiques
Remboursement exceptionnel

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB125-DE



Le Président indique aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la politique de prise en charge par la Communauté du Perche & Haut Vendômois des destructions de nids de frelons asiatiques, il convient d'effectuer un remboursement alors que l'intervention de destruction a déjà été accomplie.

L'intervention concernée est la suivante :

- Monsieur BERTIN Régis – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE – Facture du 24 août 2022 de la société SOS ABEILLES – montant de 90,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à exécuter le remboursement exceptionnel susmentionné,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ces remboursements.

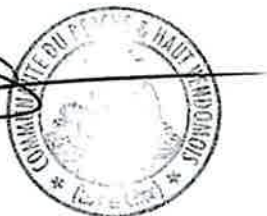
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le Président,
Alain BOURGEOIS

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Modification de la composition des commissions

OBJET : CPHV

Modification de la composition des commissions

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le



ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB126-DE

Le Président propose aux membres du conseil communautaire, suite à la démission de Monsieur Pierre BROUSSE en qualité de 5^{ème} Vice-Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, de renouveler la composition des commissions de la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire désigne les membres des commissions comme suit :

Développement Economique :

Nouvelle composition de la commission : Gilles VOLANT, Sibylle DE BEAUDIGNIES, Emile THIOLAT, Danielle PÉRIN, Bernard PILLEFER, Sixtine LAMÉ, Joël VERDIER, Pierre SOLON

Protection et Mise en Valeur de l'Environnement :

Nouvelle composition de la commission : Laurent BOREL, Patrice COUTY, Carole EDY, Monique SORIA, Rémi PENNAIS, Pascal TRASSARD, Aurélien LEMOINE, Patrick LAHOREAU, Marylène GOUET, Daniel ALAZARD, Joël VERDIER, Jean-Pierre COYAU, Philippe FLENNER

Politique du Logement, du Cadre de Vie et Santé :

Nouveau Membre : Marylène GOUET

Nouvelle composition de la commission : Marylène GOUET, Christèle CAMUS, Alain BRUNET, Danielle PÉRIN, Andrée SAVIGNY, Natacha SERPIN, Marie-France ARNEAU, Michel BEAUDOUX, Christiane GOURDEL

La composition des sept commissions de la Communauté du Perche & Haut Vendômois s'établit donc comme suit :

Développement Economique :

Gilles VOLANT, Sibylle DE BEAUDIGNIES, Emile THIOLAT, Danielle PÉRIN, Bernard PILLEFER, Sixtine LAMÉ, Joël VERDIER, Pierre SOLON

Aménagement de l'Espace :

Membres : Pierre SOLON, Rémi PENNAIS, Bernard PILLEFER, Aurélien LEMOINE, Laurent BOREL, Katia TOUZET, Patrick LAHOREAU, Monique SORIA, Daniel BARILLEAU

Tourisme, Animation du Territoire et Communication :

Membres : Dominique BRUNET, Evelyne GANDON, Pascal TRASSARD, Carole BARRAULT, Guy DESHAYES, Patrick LAHOREAU, Marylène GOUET, Nathalie VITRAS, Régine VASSAUX, Michel BEAUDOUX, Alexandra CASSANT, Katia TOUZET

Protection et Mise en Valeur de l'Environnement :

Membres : Laurent BOREL, Patrice COUTY, Carole EDY, Monique SORIA, Rémi PENNAIS, Pascal TRASSARD, Aurélien LEMOINE, Patrick LAHOREAU, Marylène GOUET, Daniel ALAZARD, Joël VERDIER, Jean-Pierre COYAU, Philippe FLENNER

Politique du Logement, du Cadre de Vie et Santé :

Membres : Marylène GOUET, Christèle CAMUS, Alain BRUNET, Danielle PÉRIN, Andrée SAVIGNY, Natacha SERPIN, Marie-France ARNEAU, Michel BEAUDOUX, Christiane GOURDEL

Actions Culturelles, Espaces Sportifs et de Loisirs :

Membres : Daniel BARILLEAU, Dominique BRUNET, Séverine COIGNEAU, Bruno BRYCH, Marylène GOUET, Evelyne GANDON, Christiane GOURDEL, Philippe FLENNER

Bâtiments, Services Techniques, Mutualisation :

Membres : Pascal TRASSARD, Evelyne GANDON, Alain BRUNET, Emile THIOLAT, Carole BARRAULT, Daniel BARILLEAU

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Alain BOURGEOIS



Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Pour : 35

Présents : 31

Contre : 0

Pouvoirs : 4

Abstention : 0

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Plateau multisports à Lignièrès
Demande de fonds de concours**

OBJET : Plateau multisports à Lignières
Demande de fonds de concours

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB127-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L 5215-26 ou L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment les dispositions incluant la commune de Lignières, comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté compétente en matière de développement de l'espace sportif communautaire,

Considérant que la Communauté du Perche & Haut Vendômois a été sollicitée par la commune de Lignières pour aménager un plateau multisports,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'aménager un plateau multisports sur la commune de Lignières,
- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la commune de Lignières en vue de participer au financement de l'aménagement d'un plateau multisport, pour un montant de 15 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Alain BOURGEOIS

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 Septembre 2022

Sur convocation en date du 13 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Nathalie Vitras	Droué Laëtitia Bouilly Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Gilles Volant, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Carole Barrault, Marie-France Arneau, Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Patrick Lahoreau, Thierry Herrey.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Katia Touzet, Catherine Monnier à Laëtitia Bouilly, Marie-France Arneau à Alain Bourgeois, Jean-Pierre Coyau à Nathalie Vitras.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0


Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Daniel ALAZARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Plateaux multisports à Lignièrès

Devis

OBJET : Plateaux multisports à Lignières
Devis

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 
ID : 041-200040772-20220919-2022DELIB128-DE

Le Président rappelle le projet d'aménagement d'un plateau multisports sur la commune de Lignières, à proximité de la salle des fêtes. Le plateau sera similaire à ceux déjà existants sur sept autres communes de la CPHV.

Afin de réaliser l'étude géotechnique, la société MBE ENVIRONNEMENT – 41270 LA FONTENELLE a présenté un devis d'un montant de 1 125,00 € HT, soit 1 350,00 € TTC.

La société LEFEVRE – 41100 PEZOU a présenté un devis d'un montant total de 24 765,44 € HT, soit 29 718,53 € TTC pour la réalisation de l'enrobé.

La société HUSSON – 68650 LAPOUTROIE a présenté un devis d'un montant de 38 993,00 € HT, soit 46 791,60 € TTC pour la fourniture et l'installation du plateau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de réaliser un plateau multisports sur la commune de Lignières,
- **ACCEPTE** le devis présenté par la MBE ENVIRONNEMENT – 41270 LA FONTENELLE a pour un montant de 1 125,00 € HT, soit 1 350,00 € TTC,
- **ACCEPTE** le devis présenté par la société LEFEVRE – 41100 PEZOU pour un montant de 24 765,44 € HT, soit 29 718,53 € TTC,
- **ACCEPTE** le devis présenté par la société HUSSON – 68650 LAPOUTROIE pour un montant de 38 993,00 € HT, soit, 46 791,60 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,


Alain BOURGEOIS



Le Président,
Alain BOURGEOIS

